



Collège Marcellin Berthelot

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du 29 juin 2015

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

M. DEL MEDICO ouvre la séance à **18h12**. Le QUORUM est atteint (13 voix)

Le secrétariat est confié aux personnels enseignants.

I/ VOTES

Le PV du conseil d'administration du 12 mai 2015 est soumis au vote de l'assemblée.

Il est adopté à l'unanimité, avec quelques propositions d'amendements - essentiellement de forme - effectuées par M. Dianoux.

Vote sans réserve à l'unanimité (13 voix)

M. DEL MEDICO propose l'ordre du jour aux membres du CA

Une DBM (décision budgétaire modificative) est ajoutée à l'ordre du jour, qui concerne un ajustement (à la hausse) de la dotation globale affectée par le Conseil départemental (car les effectifs constatés cette année au collège ont été plus importants que ceux qui avaient été prévus).

L'ordre du jour est voté à l'unanimité (13 voix)

II/ Affaires pédagogiques

1. Répartition de la DGH

La DHG 2015-2016 est présentée au conseil d'administration dans une version affinée et mise à jour au 29 juin 2015. La DHG du collège compte désormais 739 heures, dont 54 HSA, et 6 IMP.

Pour information, la classe de quatrième LV2 chinois comptera 21 élèves l'an prochain. Il n'y aura pas de grec en classe de troisième l'an prochain. La direction du collège a effectué une demande afin de conserver ces deux heures et de les réutiliser pour dédoubler le latin ou le chinois.

L'état des équipes pour l'an prochain est présenté par M. Del Medico avec les personnels affectés au moment du mouvement intra-académique, mais aussi avec les incertitudes actuelles.



II/ Affaires financières

1. DBM

Cette DBM a pour objet d'isoler le montant réservé à la viabilisation de l'exercice 2011 au sein du fonds de réserve : 35 000 euros (sur les 120 000 euros de fonds de réserve).

Adoption à l'unanimité (13 voix)

Une deuxième DBM concerne l'affectation de 218 euros dans les crédits pédagogiques (en raison d'effectifs plus élevés que les prévisions, dotation revue à la hausse).

L'affectation de cette somme aux activités pédagogiques (A.P.) est votée à l'unanimité (13 voix).

2. Répartition des crédits de gratuité

Un autre vote concerne la répartition des crédits de gratuité, qui servent, notamment, à honorer l'achat des carnets de correspondance, les frais de reprographie et l'achat de manuels scolaires. Il s'agit de crédits d'Etat.

Somme totale : 8018 euros.

Répartition proposée :

- 973 euros (concernant les droits de reprographie)
- 1575 euros (devis pour les carnets)
- 5470 euros qui pourront être utilisés pour l'achat de manuels scolaires.

La répartition est adoptée à l'unanimité (13 voix).

3. Autorisation de vente du véhicule de fonction.

L'établissement s'étant vu récemment doté d'un nouveau véhicule, le précédent doit être vendu. Le CA vote **à l'unanimité (13 voix)** l'autorisation de vente du véhicule de fonction (vendu à un particulier pour 1300 euros via le site Internet le « bon coin »).

Plusieurs utilisations de cette somme peuvent être envisagées. M. Del Medico évoque la possibilité longtemps évoquée d'acheter un défibrillateur notamment si la somme peut être partagée avec la municipalité de Montreuil en raison de la mitoyenneté de notre gymnase avec celui de l'école élémentaire Berthelot.

L'affectation de cette somme dans la catégorie « investissement » est votée :

11 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

4. Programme annuel d'actions de prévention (document unique)



Le CHS (Comité hygiène et sécurité) s'est réuni cette année et a dressé un inventaire des dangers potentiels. En découlent des propositions de mesures de prévention. Le document unique d'évaluation des risques (D.U.E.R.) permet d'identifier les risques à traiter en priorité.

Ce document (d'inventaire et de propositions) est présenté aux membres du CA par Mme Agnolet. Après adoption, il sera transmis aux autorités de tutelle. L'objectif, notamment, est de faciliter le dialogue sur la base de ce diagnostic de cotation des risques en vue d'obtenir des améliorations dans les bâtiments du collège.

4 points ont été mis en évidence :

- Un risque de chute de pierres en provenance de la façade. Les travaux seront menés cet été.
- L'entrée n'est pas sécurisée par une seconde porte pouvant être actionnée par l'agent. Un risque d'intrusion est donc possible. Il est à considérer notamment au regard des normes souhaitées du fait du plan « Vigipirate attentat ». Le groom a été réparé sur la deuxième porte. L'objectif est d'obtenir une gâche électrique pour l'agent d'accueil.
- Les rambardes d'escalier ont une stabilité et une hauteur insuffisantes. Ce problème a été traité dans l'escalier d'accès du C, pas dans le A. Des membres du conseil général se déplaceront dans le courant du mois de septembre pour étudier la possibilité de travaux à court terme.
- Sur la passerelle, une demande est faite d'installer des fenêtres avec un blocage plus solide.

Le D.U.E.R. est adopté : 12 voix pour, une abstention.

5. Séjours pédagogiques

- Le séjour pédagogique en Auvergne prévu pour la cohorte de 3^{èmes} 2015/2016 est présenté et son principe et son budget sont mis au vote.

Présentation par Mme Carcassa.

Budget maximal de 245 euros / élève.

Principe adopté à l'unanimité (13 voix).

Budget adopté à l'unanimité (13 voix).

- Séjour pédagogique à Berlin pour deux classes de 3^{ème}.

Présentation par M. Rideau.

Budget maximal de 290 euros / élève.

Principe adopté à l'unanimité (13 voix).

Budget adopté à l'unanimité (13 voix).



III/ Questions diverses

6. Renouvellement du parc informatique

Comme chaque année, le collège dispose d'une enveloppe de points (1040 pts pour cette année) lui permettant de bénéficier d'une dotation en matériel informatique financée par le conseil général de la Seine-St-Denis.

Cette dotation doit permettre :

- Le renouvellement des 13 postes de la salle C13 (salle de technologie)
- Le renouvellement de deux ordinateurs à destination des professeurs dont un prévu en C13 également et l'autre possiblement affecté en A.11, B. 26 ou au CDI.
- Une imprimante 3D.

7. Gestion des copieurs

Une nouvelle offre de Ricoh a été présentée au principal. Elle pourrait être avantageuse mais implique un réengagement de 5 ans auprès de cette entreprise (jusqu'en 2020 donc). Parallèlement une économie est envisagée sur la location des copieurs grâce à la mise en place, à partir de 2018, d'un groupement location maintenance de photocopieurs via le Conseil Général de Seine-St-Denis. Mme Agnolet détaille les deux offres.

En l'état :

- Ricoh est meilleur sur le coût maintenance : le « gain », pour nous, par rapport à l'offre actuelle est de 90 euros.
- Sur la location le marché mutualisé est bien plus avantageux. Le « gain » pour le collège serait de 1998 euros.

Renseignements pris auprès des collèges qui ont souscrit à ce marché, le S.A.V. semble performant.

Le principal propose l'adoption de la convention de mutualisation qui permettra d'intégrer le groupement location maintenance de photocopieurs en prévision pour 2018.

Elle est adoptée à l'unanimité (13 voix).

8. Accompagnement éducatif – convention avec l'association « L'Echiquier de la ville ».

Un club d'échecs fonctionne à l'année au collège. Pour cela, une convention existe avec le « club de l'échiquier » de Montreuil. Malgré le nombre variable d'élèves impliqués suivant les séances (de 8 à 13, en général), le collège est satisfait du bilan. L'activité peut donc être reconduite. Elle est gratuite pour les élèves, le financement étant assuré par le ministère de la jeunesse et des sports.

Convention adoptée à l'unanimité (13 voix).



9. Le cadre réglementaire de la réforme du collège

Les parents ont sollicité une discussion et un point d'information sur la réforme du collège. M. Del Medico rappelle le cadre prévu par le décret.

Les parents s'interrogent sur la disparition possible des classes bilingues et des classes européennes.

Réponse de M. Del Medico : il y aura une possibilité de maintenir les classes bilingues, en particulier si les élèves ont commencé l'allemand en primaire (comme c'est le cas dans certaines écoles élémentaires de Montreuil).

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEL MEDICO clôt le conseil d'administration à 21h10

Signature du secrétaire de séance M. RIDEAU	Signature du chef d'établissement M. DEL MEDICO
Le 20 septembre 2015	Le 20 septembre 2015 